

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES**  
**Avenue Lagailoue**  
**32220 LOMBEZ**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 4 NOVEMBRE 2014**

**Présents :** DAIGNAN Christian, CRESCENT Nathalie, TOURNAN Jean-Claude, TRAVERSE Michel, BONNAFOUS Henri, WORZNIACK Daniel, REVEIL Thierry, LONDRES Anne-Marie, COT Jean-Pierre, DELORT Sophie, TOMASIN Alain, BEYRIA Christine, DAUBRIAC Eric, RIBES Bernard, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, LAGARDE J-Georges, LAREE Guy, LARRIEU Didier, BONNEFOI Thierry, STEFFEN Michel, SANCERRY Alain, LAFFITEAU Alain, DAUBERT Bernard, BEYRIA Bernard, TAJAN Michèle, DELIEUX Gérard, FORNELLI André, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, DUPIRE Huguette, LAFFONTAN Jean-Pierre, DAROLLES-ROUDIE Josette, BESSAT Alain, BISOGNANI Marie-Christine, FACCA Jacques, ZAMUNER Michel, LACROIX Maryse, MAHO Patrick, TAULET Thérèse, MIMOUNI Jean-Luc.

**Absents ou excusés ayant donné procuration :** GINESTET Stéphane, DAMBIELLE Raymonde, GINTRAND-BOUSQUET Céline.

Assistait également à la réunion : Mme Christine Picamilh, Directrice générale des services.

Monsieur Lefebvre souhaite la bienvenue à Monsieur Eric Daubriac nouveau délégué communautaire de la commune de Lombez en remplacement de Monsieur Loubon qui a démissionné du conseil municipal de Lombez.

Monsieur LEFEBVRE remercie le Maire de Gaujac pour son accueil.

Mme LACROIX Maryse et M. DAUBRIAC Éric sont désignés secrétaires de séance.

**1- Approbation PV Conseil communautaire du 15 Septembre 2014**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2- Délégation de pouvoirs au Président : modification**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 28 avril 2014 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Président.

Il fait part du courrier de Monsieur le Préfet du Gers qui demande au conseil communautaire de préciser les délégations accordées pour intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle.

Le conseil à l'unanimité décide de modifier et remplacer le 5° de la délibération du 28 avril 2014 comme suit :

- 5° Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas et toutes les juridictions.

Les autres délégations restent inchangées.

**3- Approbation du montant des participations à verser au Syndicat Gers Numérique**

Monsieur Sancerry rend compte du dernier comité syndical en date du 30 octobre 2014 au cours duquel Monsieur Gendre a été élu Président du Syndicat suite à la démission de Monsieur Philippe Martin.

En ce qui concerne l'avancement du programme il indique qu'une consultation a été lancée pour le choix de l'opérateur. C'est Orange qui a été retenu.

Des négociations sont encore en cours à propos du Wifi, 4 candidats ont déposé une offre mais les conditions qu'ils exigent posent problème. Faute d'accord, ce système pourrait être abandonné.

Madame Picamilh présente le plan de financement pluriannuel pour les années 2014 à 2032 proposé à l'assemblée.

Elle expose : le 18 septembre 2014 le Syndicat Gers Numérique a approuvé son Plan Pluriannuel d'Investissement pour les années 2014/2032 et le montant des participations à appeler auprès de chacun de ses membres, comme suit :

- Montant global des participations à l'investissement : **28 308,13K€** ;  
dont : Conseil Général : 59,8% soit 16 929,943K€  
EPCI : 40,2% soit 11 378, 190K€,
  
- Montant global des subventions d'exploitation : **15 560,15K€**.  
Dont : Conseil Général : 59.62% soit 9 277.34 K€  
EPCI 40.38% soit 6 282.81 K€

Le Syndicat Gers Numérique demande à chaque EPCI d'adopter le plan de financement pluriannuel. Concernant la communauté de communes du Savès, il se présente comme suit :

- ☛ Montant des participations à l'investissement pour les années 2014 à 2032,
  - 32 239 € en 2014 ;
  - 50 952€ de 2015 à 2020 inclus ;
  - 25 476 € de 2021 à 2027 inclus ;
  - 50 952 € de 2028 à 2031 inclus ;
  - 25 476 € en 2032.
  
- ☛ Montant des subventions d'exploitation pour les années 2015 à 2020,
  - 15 701€ en 2015
  - 16 750 € en 2016
  - 17 132 € en 2017
  - 17 420 € en 2018
  - 17 616 € en 2019
  - 18 005 € en 2020

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les montants proposés.

Monsieur Alfénore, interroge sur la planification des travaux. Monsieur Sancerry présente le calendrier pour la mise en service des sous répartiteurs.

COMMUNE DU SR	CANTON	Commande	Mise en service
LABASTIDE-SAVES	Samatan	25/08/14	20/10/15
CAZAUX-SAVES	Samatan	20/10/14	17/11/15
PUYLAUSIC	Lombez	08/12/14	05/01/16
SEYSSES-SAVES	Samatan	26/01/15	23/02/16
POMPIAC	Samatan	26/01/15	23/02/16
MONBLANC	Samatan	02/02/15	01/03/16
CADEILLAN	Lombez	01/06/15	28/06/16
SAUVETERRE	Lombez	08/06/15	05/07/16
MONTADET	Lombez	08/06/15	05/07/16
GAUJAC	Lombez	15/06/15	12/07/16
GARRAVET	Lombez	09/11/15	06/12/16
TOURNAN	Lombez	23/11/15	20/12/16
POLASTRON	Samatan	11/01/16	07/02/17

NOILHAN	Samatan	18/01/16	14/02/17
SAINT-LOUBE	Lombez	18/01/16	14/02/17
MONTPEZAT	Lombez	25/01/16	21/02/17

La question se pose de savoir ce qui se passe si le Wifi est abandonné dans la mesure où l'opérateur Orange arrête ce système en 2015. Monsieur Sancerry répond qu'il n'y aura pas de rupture.

#### 4- Décision Modificative N° 2

Madame Picamilh présente la décision modificative N°2

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
6281 Concours divers	- 8 660
6574 Subventions	+ 8 660
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
2731 Bâtiments publics	- 35 000
204 Subvention d'équipement	+ 35 000

#### Détail du compte 6574 :

Hockey :	864		
LSC:	672		
Hand ball :	837		
Harmonie Save :	2 232		
Save Détente :	925		
Maison Ecritures :	1 340		
Lombez Samat. Judo	680		
Foyer rural Pellef. :	267		
Tennis Club Save :	643		
Médiathèque Lombez :	200	Total :	8 660

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### 5- Indemnité de Conseil au comptable

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée du mandat
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **Monsieur Stéphane BESSIN**, Comptable public.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Pour l'année 2014 elle s'élève à 852.247€

#### 6- Création d'un emploi d'adjoint technique : modification du tableau des effectifs

Suite au désengagement de l'Etat en la matière, Monsieur Sancerry rappelle qu'en séance du 23 juin 2014 le conseil avait validé la procédure de recrutement d'un agent chargé de l'instruction des autorisations de voirie.

16 candidatures ont été reçues. Une première sélection en commission du 16 septembre a retenue 4 candidats pour des entretiens.

La commission a retenu Monsieur Serge Bianchini, il sera nommé par détachement sur un poste d'adjoint technique.

Monsieur le Président demande l'autorisation de créer cet emploi à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il indique que cet agent pourra instruire des dossiers pour les communes. Il faudra réfléchir à une mutualisation entre la communauté de communes et les communes d'autant que la communauté a l'obligation de présenter et mettre en place un schéma de mutualisation.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la création d'un poste d'adjoint technique.

#### **7- Election du Vice-président chargé des écoles**

Monsieur Le Président informe l'assemblée que la démission de Monsieur Fornelli a été acceptée par Monsieur le Préfet du Gers. Il propose de procéder à l'élection de son remplaçant.

Après un appel de candidature, un seul candidat : **Madame Thérèse TAULET**.

A l'unanimité, Madame Thérèse TAULET a été élue 4<sup>ème</sup> vice-présidente et présidente de la commission Ecole Enfance Jeunesse.

#### **8- Questions diverses.**

- Monsieur Alfénore présente le projet de réalisation du refuge fourrière gersoise.

Montant du projet : 1 750 000 € HT

Financement prévisionnel :

Etat : 436 237 €  
Trigone : 200 000 €  
Département : 175 000 €  
Emprunt : 945 093 €

- Point voirie Monsieur Sancerry :

- Renouvellement du matériel : Monsieur Sancerry informe l'assemblée qu'en fin d'année il y aurait la possibilité d'acheter du matériel neuf avec des rabais importants il propose de lancer une consultation pour l'achat d'un tracteur 150 CV neuf. Accord du conseil communautaire.

- La consultation pour le camion 19 tonnes a été réalisée.

- Livraison du PATA confirmée pour fin février début mars

- les travaux de reprofilage réalisés par la Colas sont achevés 25 km ont été traités.

- Les travaux de pelle ont été réalisés au-delà des 1400 heures.

Il rappelle aux communes qu'elles doivent délimiter leur centre bourgs, les panneaux sont pris en charge par le Communauté. Un rappel est également lancé pour le retour des procès-verbaux de restitution des centres bourgs, peu de communes l'ont retourné.

- Initiation à l'occitan

Dispositif d'initiation à la langue et la culture occitane en partenariat avec le Conseil Général a raison de 1 heure hebdomadaire pour les classes élémentaires et ½ heure pour les maternelles.

Le coût s'élèverait annuellement pour la communauté de communes à 600 € pour une classe élémentaire et 300 € pour une classe maternelle (mêmes montants pour le Conseil Général). Cette action devrait se dérouler de janvier à juin 2015 ce qui ramène les participations respectivement à 400 et 200€

Quatre écoles de la communauté ont répondu favorablement aux sollicitations du Conseil Général et de l'Education Nationale : Laymont, Lombez maternelle, Lombez élémentaire, Tournan.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide de participer à cette initiation pour :

- 1 classe maternelle à Laymont
- 2 classes maternelles à Lombez
- 1 classe élémentaire à Tournan
- 2 classes élémentaires à Lombez

Pour un montant total de 1800 € en 2015.

- Informations diverses

Monsieur Lefebvre informe l'assemblée que c'est la société MICROMU de Samatan qui a été retenue pour la création du site internet de la communauté et la conception du bulletin d'information.

Le permis de construire de l'Alae de Laymont a été déposé en mairie

L'aide du conseil général pour le financement de la réforme des rythmes scolaires à été reconduite pour l'année scolaire 2014/2015. Elle s'élève à 100 € par classe (150 € l'année précédente).

Des animations ont eu lieu sur plusieurs cantines à l'occasion de la semaine du goût. La diététicienne du groupe ELIOR a fait découvrir certains légumes peu couramment consommés : expérience réussie.

Réunion pour la DETR : dépôt des dossiers au 05/01/2015.

Monsieur Cot présente le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à la mairie de Samatan a la demande du club de Hand ball, en présence des maires et adjoints aux sports de Lombez et Samatan et les municipalités de Lombez et Samatan. Ce club de Hand compte 350 licenciés et évolue en nationale 3. Depuis quelques années des problèmes d'infrastructures persistent sur notre territoire. A savoir une salle polyvalente à Lombez très saturée. Monsieur Cot informe l'assemblée que si un projet de salle pluridisciplinaire devait être étudié, ce dernier devra être réfléchi à l'échelle d'un territoire et non de communes. Monsieur Lefebvre et Monsieur Cot ont observé qu'il y avait un projet en cours sur l'Isle Jourdain et qu'il serait peut-être judicieux de réfléchir à mutualiser au mieux les moyens. Suite à cette information et conscient du réel besoin, Monsieur le Président et Monsieur Cot se tiennent à la disposition des élus qui souhaiteraient se faire connaître pour leur adhésion à ce projet et leur participation financière.

Monsieur Facca souhaite que ce dossier soit étudié et qu'une étude soit réalisée sur les besoins d'une telle structure.

Fin de la séance à 21 heures